

Séance du 24 février 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°24022026D02

Objet : Finances – Budget EAU - Vote du budget primitif 2026

Date de la convocation et de l’affichage : 18 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 24 février 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Patrick CHAPUIS
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Séverine DEBERNARDI
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Aly DIARRA

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget primitif du budget de l'Eau qui se résume ainsi :

Fonctionnement - Dépense	479 276.11 €
011 - Charges à caractère général	51 650.38 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €
014 - Atténuations de produits	70 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	30 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	72 770.12 €
65 - Autres charges de gestion courante	212 889.54 €
66 - Charges financières	40 966.07 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €

Fonctionnement - Recette	479 276.11 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	364 675.81 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	16 000.30 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	98 600.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €

Investissement - Dépense	263 770.20 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	16 000.30 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	435.64 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	43 350.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	25 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	50 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	128 984.26 €

Investissement - Recette	263 770.20 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	161 000.08 €
021 - Virement de la section d'exploitation	30 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	72 770.12 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
23 - Immobilisations en cours	0.00 €

Vu la délibération 03022026D01 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers ;

Vu l'avis de la commission des finances du 27 janvier 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

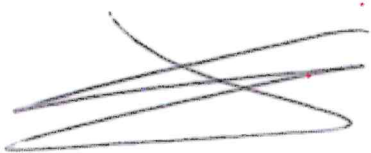
- **APPROUVE** le budget primitif 2026 annexé à la présente délibération et arrêté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.
- **PRECISE** que le budget est voté avec reprise anticipée des résultats, et sans balance comptable en raison d'un problème informatique sur le réseau Hélios.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 24 février 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune le

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Aly DIARRA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.